

Premiers Secours Citoyen PSC

(Anciennement PSC1)

Public concerné : Tout public

Prérequis : Avoir 10 ans minimum au premier jour de la formation

Objectifs de la formation : Devenir le premier maillon de la chaîne des secours, c'est-à-dire savoir réagir en cas d'accident, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés.

Programme de la formation

- **Protéger :** Porter secours nécessite de se protéger d'abord soi-même, et de sécuriser la zone vis à vis des autres personnes.
- **Alerter :** Collecter les éléments importants de l'état de la victime et les retransmettre
- **Agir face à une détresse évidente :** Une victime s'étouffe, une victime saigne abondamment
- **Agir face à une victime inconsciente :** Qui respire, qui ne respire plus (réanimation cardiopulmonaire, défibrillateur automatisé externe)
- **Agir face à une victime qui se plaint :** Malaise, plaie, brûlure, traumatisme.

Les points forts de la formation : Être prêt à intervenir en cas de nécessité

Résultats attendus de la formation : Devenir un sauveteur citoyen capable d'utiliser ses compétences à tout moment.

Type de parcours : Collectif

Information sur l'admission

- Votre inscription s'effectue directement sur notre site internet <https://www.arssa.fr>
- Suite à votre inscription, un contrôle des pièces transmises et des coordonnées renseignées sera fait. Un mail de confirmation vous sera envoyé par l'association.

Modalités d'admission : Sans modalités particulières

Construction tarifaire : Calcul forfaitaire

Frais de certification : Inclus avec les frais pédagogiques

Frais additionnels : Repas à la charge du stagiaire

Déroulement de la formation : Horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement

Durée : 7h30 de face à face pédagogique

Rythme de la formation :

- En journée
- En soirée
- En semaine
- Le week-end
- Temps plein

Modalités d'évaluation : Évaluation continue des compétences théoriques et pratiques

Modalités d'entrées ou de sorties : à dates fixes

Délais d'accès à la formation : À la confirmation, par mail, de la conformité des documents, des coordonnées réceptionnés, et du règlement de la formation.

Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap : le stagiaire à la possibilité d'indiquer à une autre personne la conduite à tenir s'il n'est pas en capacité de réaliser lui-même le geste.

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : Chaque situation d'handicap sera étudiée. Suite à l'analyse du besoin de la personne en situation de handicap, des dispositions seront mis en place pour une prise en charge adaptée.

URL de l'action : <https://www.arssa.fr/psc>

Services annexes :

- Restauration : micro-onde, boulangerie/ snack à proximité
- Transport : Arrêt de bus et parking à proximité

Documents remis en fin de stage :

- Certificat de compétences de Citoyen de Sécurité Civile - PSC, transmis par mail.

Poursuite après le diplôme :

- Il est conseillé mais non obligatoire de réaliser une formation continue PSC (FC PSC) au plus tard tous les 3 ans.
- Se former aux Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE1)